

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY



POURQUOI SE METTRE AU VÉLO ?



RAPIDE ET EFFICACE



En zone urbaine, le vélo est le mode de transport le plus rapide : pour les déplacements de moins de 5 km, le cycliste se déplace plus vite que les voitures et les transports en commun. Les aménagements spécifiques (pistes cyclables, double-sens cyclables, cédez-le-passage cyclistes) facilitent la circulation des cyclistes, leur permettant de faire fi du trafic et de s'assurer de toujours mettre le même temps pour un même trajet.

BON POUR LA SANTÉ



La pratique régulière du vélo garantit une activité physique très bénéfique pour la santé. Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, le cycliste est, avec le piéton, le moins exposé à la pollution de l'air, car il peut plus facilement éviter les zones où la circulation motorisée est intense.

RÉDUIT LE STRESS



Pédaler, c'est se donner du temps pour réfléchir, se concentrer, se détendre. Le vélo relaxe, aide à prendre du recul. Un facteur de ressourcement qui permet de faire une vraie coupure de son quotidien deux fois par jour. Une petite bulle de bien-être !

ÉCONOMIQUE



En moyenne l'usage de l'automobile coûte 2000€ de plus par an que l'usage d'un vélo, il faut compter :

- 300€ en moyenne pour un vélo classique neuf et quelques dizaines d'euros de frais d'entretien chaque année
- 1500€ pour un vélo électrique et une centaine d'euros d'alimentation électrique et d'entretien chaque année.

BON POUR LA PLANÈTE



Le vélo, qu'il soit classique ou électrique, ne rejette pas de particules fines ou de gaz polluants dans l'atmosphère. S'il est à assistance électrique, il consommera une infime part d'énergies fossiles (liées à la production de l'électricité), sans commune mesure avec l'automobile.

Autres avantages : il est silencieux et il occupe très peu d'espace, ce qui en zone urbaine est fort appréciable.

UNE PETITE BALADE ?

PISTES CYCLABLES



Sur l'ensemble de Paris Saclay : <https://bit.ly/2Ykvs0a>
Pistes temporaires suite au Covid : <https://bit.ly/2Yglj60>

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE SERVICE



En libre service sur Paris Saclay -> Zoov : <https://bit.ly/37tgLfz>
Pour 6 mois -> Véligo : <https://bit.ly/2BxrERe>

ASSOCIATIONS LOCALES



Recyclerie sportive à Massy : <https://bit.ly/2Yj2cHe>
Solicycle, les ateliers vélos solidaires aux Ulis : <https://bit.ly/2MIyx4I>



Ces deux associations vous seront très utiles, notamment pour trouver un vélo ou des pièces d'occasion, apprendre à réparer son vélo en groupe, via des ateliers de co-réparation.

AIDES FINANCIÈRES



Certaines communes du territoire ont mis en place des aides financières à l'achat de matériel. Vous retrouverez plus d'informations et le détail de leurs cumulabilités sur leur différent site internet : Bures-sur-Yvette, Igny, La Ville du bois, Palaiseau, Saint-Aubin, Villebon-sur-Yvette.



Île-de-France Mobilités accorde aux Franciliens achetant un vélo électrique une aide de 500 à 600 € : <https://bit.ly/3hbFxFb>.



La forfait mobilité durable permet aux employeurs qui le souhaitent de prendre en charge une part des frais de transport "doux" du salarié pour se rendre sur son lieu de travail. L'employeur peut ainsi accorder jusqu'à 400€/an/salarié.
Renseignez-vous auprès de vos employeurs et sur <https://bit.ly/37UJJoy>.



Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a mis en place des aides financières. Elles permettent notamment la remise en état de votre vélo (jusqu'à 50€) ou bien l'accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté, etc.).
<https://bit.ly/3h8xOYF>



TESTEZ LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !

L'ALEC Ouest Essonne assure un service de prêt de VAE pour tester gratuitement ce mode de déplacement, pendant une semaine.
Contactez-nous pour réserver : 01 60 19 10 95 ou cie@alecoo.fr



[/alecoessonne](https://www.facebook.com/alecoessonne)



[/company/alecouestessonne/](https://www.linkedin.com/company/alecouestessonne/)